

## Définition, vision et principes de base du partenariat de SOS Faim

---

Le travail de SOS Faim se base sur une logique de partenariat avec les organisations représentatives des ruraux et le public cible qu'elles représentent.

Pour SOS Faim, le partenariat repose sur un système de relations à la base des valeurs de la solidarité internationale qui font partie de la mission de l'ONG. Ce système de relations, fondé sur une série de bonnes pratiques dont certaines ont été reprises dans la « Déclaration de Paris » (mars 2005 – OCDE) et de mécanismes opérationnels (voir ci-dessous), est nécessairement évolutif. C'est un processus dynamique qui s'inscrit dans la durée et permet à la fois un renforcement mutuel de SOS Faim et de ses partenaires, l'efficacité et l'efficience des activités en vue de réaliser les objectifs et la mission de SOS Faim. Dans la foulée, cette approche de partenariat participe au renforcement des capacités des partenaires et au processus d'amélioration continue de SOS Faim. Il est construit sur quelques principes de base.

**Les principes de bonnes pratiques** les plus marquants de cette approche sont :

- La connaissance des contextes

La connaissance des contextes d'action est indispensable à la construction de bonnes relations de partenariat.

Cette connaissance doit nécessairement s'appuyer sur un travail de diagnostic partagé qui permet aux acteurs de travailler sur des scénarios d'appui possibles et qui favorise le débat et la négociation plutôt que des visions normatives que l'on fait entériner.

- La connaissance mutuelle des acteurs

Ce qu'ils partagent, mais aussi ce qui les sépare, ce qu'ils ont de spécifique :

- qui sommes-nous ?
- comment sommes-nous organisés ?
- mission et objectifs des organisations
- vision des relations Nord-Sud et du développement
- quels sont nos métiers et les domaines de compétences internes
- les axes, les méthodes de travail
- les moyens financiers (sources et volume)
- avec quels bailleurs de fonds travaillons-nous ?

- La communauté d'objectifs et de valeurs

Basée sur cette connaissance mutuelle, les deux partenaires doivent témoigner d'une vision convergente et se rencontrer de manière forte autour de leurs principales valeurs et de leurs objectifs.

- L'équité dans les relations

Cette notion est la clef de tout partenariat authentique. Cependant, indépendamment de la sincérité des engagements de chaque partenaire et de la qualité de leurs relations, cette notion est délicate et complexe, étant donné que les transferts financiers accompagnant la relation se font toujours essentiellement du Nord vers le Sud.

L'équité n'est pas un état de fait, elle doit être une ambition et le résultat d'attitudes et de comportement (écoute, dialogue, négociation, respect des différences). Elle part du principe que chacun dispose de la même autonomie de pensée et que celle-ci est irréductible.

Un partenariat authentique est en fait la construction d'une alliance stratégique dans la poursuite d'une vision et d'objectifs communs.

- La transparence et la confiance

La transparence n'est pas à sens unique, seulement réservée aux organisations du Sud.

Les ONG du Nord doivent aussi développer des attitudes de transparence par rapport à leurs partenaires.

Quelques éléments et attitudes peuvent y contribuer :

- information sur le fonctionnement de l'ONG et son organisation générale
- la transmission des rapports annuels et des comptes et bilan de l'ONG
- informer sur les difficultés rencontrées par les ONG du Nord
- informer sur les sources de financements, sur les systèmes de cofinancement.

A la notion de transparence on peut ajouter celle de la confiance.

La confiance est une attitude de clarté dans la relation.

Cette confiance se construit au fil de l'histoire de la relation entre acteurs du Nord et du Sud.

Certaines approches peuvent contribuer à cette construction :

- participation des acteurs aux AG respectives, même en tant qu'observateurs
- respect des engagements des acteurs.

L'obligation d'information, pas seulement financière, est un élément qui peut participer à la construction d'un réel partenariat.

- La durée – durabilité de la relation

Au contraire de la mise en œuvre de projets, l'accompagnement d'organisations implique la durée : cette « disposition » à l'engagement « durable » permet de saisir le temps long des dynamiques et des processus sociaux et donc de mieux préciser les objectifs et les échéances que l'on se fixe avec le partenaire, selon un rythme prioritairement calé sur l'organisation accompagnée.

- Capacités d'adaptation

S'inscrire dans la durée suppose des ONG du Nord des capacités d'adaptation aux évolutions des partenaires du Sud et de leurs contextes et aux différentes échelles de temps correspondant aux actions entreprises.